

Plus value sur vente d'achat récent

Par Iola57, le 02/02/2011 à 18:31

Bonjour

Mon compagnon et moi allons acquérir un bien immobilier.

Il s'agit d'un lot de 2 maisons mitoyenne avec garages et terrain.

Nous souhaitons effectuer quelque travaux dans la maison pour la remettre aux normes actuels comme le double vitrage par exemple ou simplement la vendre dans l'état à rénover.

Effectivement nous souhaitons revendre après notre achat une parti du bien, la maison avec 1 garage et une partie du terrain.

Le vendeur de l'agence à qui nous avons expliqué notre projet de suite nous a conseiller de l'acheter en nom propre pour pouvoir revendre la maison sans plus value.

Est-il exacte que dans ce cas nous ne risquons pas la plus value si nous vendons dans l'année qui suis l'achat une partie du bien acquis?

Par fabrice58, le 03/02/2011 à 15:16

La plus value est exonérée après 15 ans de détention du bien ou s'il s'agit de la résidence principale.

Regardez l'article 150 U du code général des impôts pour juger si votre professionnel dit vrai :

http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=AB308DDBFF95D446D77F81E4195AC500.tpdjo15v_

A priori, il a tort.

Cordialement